

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 24 août 2021, à 11 h, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
France BILODEAU (par visioconférence)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Liguori HINSE (par visioconférence)
André LALIBERTÉ (par visioconférence)
Annie SANFAÇON (par visioconférence)
Dominique TANGUAY (par visioconférence)
Patrick VOYER (par visioconférence)

Sont absents : Anne CORRIVEAU, vice-présidente
Geneviève HAMELIN
Sylvain LÉGARÉ

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 21-75

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Dossier soumis au conseil d'administration

3.1 Nomination d'un trésorier

CONSIDÉRANT que le poste de trésorier du RTC est devenu vacant le 6 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un trésorier;

Résolution 21-76

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu de nommer M^{me} Cynthia Paquin, chef Administration des investissements et budget, au poste de trésorière, et ce, à compter du 24 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Approbation d'une Convention d'aide financière à intervenir avec le ministre des Transports et la Ville de Québec

CONSIDÉRANT que le 19 février 2020, le gouvernement du Québec autorisait l'octroi d'une subvention de 419,1 M\$ au RTC pour la réalisation de certains travaux et activités préparatoires essentiels nécessaires au projet de réseau structurant de transport en commun dans la ville de Québec (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que le 7 avril 2021, le Conseil des ministres autorisait certains changements au Projet, notamment que la convention d'aide financière à conclure entre le gouvernement du Québec (ministre des Transports), la Ville de Québec et le RTC devait prévoir un montant maximal de 200,3 M\$ pour les activités de planification du projet, et que le Conseil des ministres augmentait également à 486,3 M\$ le coût autorisé pour la réalisation des travaux et activités préparatoires, soit une augmentation de 67,2 M\$ par rapport à l'autorisation de 419,1 M\$ précédente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'une entente tripartite de financement entre le gouvernement du Québec (ministre des Transports), la Ville de Québec et le RTC afin de couvrir le montant autorisé de 686,6 M\$ (486,3 M\$ et 200,3 M\$) pour les activités de planification et de travaux préparatoires;

CONSIDÉRANT qu'une seconde convention d'aide financière couvrira l'entièreté du budget autorisé, soit 3 365 G\$, une fois le dossier d'affaires autorisé permettant le projet de passer à la phase de réalisation;

CONSIDÉRANT que la signature de la convention d'aide financière pour la réalisation d'activités de planification et de travaux et activités préparatoires essentiels permettra à la Ville de Québec et au RTC de procéder aux demandes de versement de la subvention et de l'aide gouvernementale pour les dépenses autorisées et réalisées du Projet;

Résolution 21-77

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu :

- *d'autoriser la signature de la Convention d'aide financière, à intervenir entre le ministre des Transports, la Ville de Québec et le RTC, visant l'attribution d'une aide financière relative à la réalisation des activités de planification et des travaux préparatoires au projet de réseau structurant de transport en commun dans la ville de Québec, le tout, selon des termes substantiellement conformes au document déposé en annexe du document n° DG-2021-014 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- *d'autoriser le directeur général à signer tout addenda requis aux fins de la réalisation de la Convention d'aide financière ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet, le cas échéant.*

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 11 h 44.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale